

Demande d'adhésion

Assurance scolaire & extra-scolaire

24h/24

La protection complète de votre enfant contre les accidents pour seulement...

8,30 € /an

MUTUELLE
Saint-Christophe
ASSURANCES



Des garanties qui répondent chaque jour à vos besoins

Notre famille est déjà protégée par la responsabilité civile vie privée, pourquoi souscrire une garantie supplémentaire ?

La garantie responsabilité civile familiale, souvent incluse dans le contrat multirisque habitation, intervient lorsque votre enfant est responsable de dommages causés à autrui. L'assurance scolaire couvre votre enfant contre tout accident corporel dont il pourrait être victime dans le cadre scolaire, à la maison, sur le trajet... Elle apporte un complément nécessaire sans faire double emploi et offre à votre enfant une protection essentielle.

Après un accident entraînant une longue absence scolaire, comment ma fille va-t-elle rattraper son retard ?

Nous assurons la prise en charge des frais d'une mise à niveau scolaire avec des cours particuliers à domicile et un transport adapté pour se rendre en cours. Si un accompagnement psychologique est nécessaire suite à l'accident, la prise en charge des frais de suivi est incluse à concurrence de 765 €.

Mon fils, d'un naturel casse-cou, porte un appareil dentaire. En cas d'accident l'assurance scolaire remboursera-t-elle cette dépense onéreuse ?

L'assurance scolaire couvre l'appareil orthodontique à hauteur de 350 €. Un complément utile lorsque la Sécurité sociale et votre complémentaire santé ne suffisent pas à couvrir l'intégralité des frais engagés. Si un traitement orthodontique est rendu nécessaire par l'accident, la garantie est accordée jusqu'à 1100 €.

MUTUELLE
Saint-Christophe
ASSURANCES
ET PLUS ENCORE...

Mutuelle Saint-Christophe Assurances
277 rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 05
Tél. 01 56 24 76 00 - Fax : 01 56 24 76 27 - www.msc-assurance.fr
Société d'assurance mutuelle d'obligations, vigilance regie par le
Code des Assurances - N° SREN : 775 662 497
Opérations d'assurances exonérées de TVA - Art. 261 6 du CGI

Réf DE117/P - 2012/13 - Document non contractuel - Credits photos : Fotolia.com

Assurance scolaire
& extra-scolaire

24h/24



Année 2012-2013

MUTUELLE
Saint-Christophe
ASSURANCES



Sarah, maman de Céline, 11 ans :
« Ma fille s'est cassé la jambe en classe de neige. Grâce à la Mutuelle, les frais de 250€ pour la transporter à l'hôpital ont été pris en charge, ainsi que les soins médicaux et le rattrapage scolaire. »*

De solides indemnités en cas d'accident corporel

GAÏANHÉS	MONTANTS
Invalité permanente : infirmité à 66 % - franchise relative 6 % compensée entre 66 % et 85 % supplémentaire à 86 %	45 800 € 65 000 € 97 500 € 3 100 €
Soins et frais de prothèses : dentaires et orthodontiques auditifs, orthopédiques	350 € 480 €
Décès	3 100 €
Traitement orthodontique rendu nécessaire par l'accident	1 100 €
Traitement médical dont forfait hospitalier franchise relative de 7 jours	15 500 €
Frais d'optique lens de lunettes, verre ou lentille	230 €
Chambre particulière en cas d'hospitalisation franchise relative de 7 jours	31 € / jour maxi 365 jours
Frais médicaux prescrits non remboursés par la Sécurité sociale	155 €
Accompagnement psychologique après un accident grave ou une opération	765 €
Frais de remise à niveau scolaire : cours de rattrapage, frais de garde ou frais de transport franchise relative de 15 jours de scolarité consécutifs	50 € / jour maxi 1 900 €
Frais de recherches et de sauvetage	6 100 €
Frais de transport	305 €
Frais de rapatriement	1 600 €
Racket et agression dans l'établissement ou sur le trajet : vêtements, cas, protège dentaires (dépense de plainte nécessaire). Une fois par année scolaire.	80 €
Instruments de musique : fins ou voir forfait per-cours. En cas de vol, un dépôt de plainte est nécessaire. Une fois par année scolaire.	76,5 € franchise: 30 €

* Les prestations interviennent en complément de celles versées par la Sécurité sociale et/ou une mutuelle
complémentaire.



50 ans d'expérience aux côtés de l'Enseignement catholique et des familles

Une protection sans faille !

L'assurance scolaire et extra-scolaire est indispensable pour protéger votre enfant.

Fort de son expérience de 50 ans, la Mutuelle a développé une assurance conçue spécifiquement pour les élèves de l'Enseignement catholique. Elle se situe parmi les plus compétitives du marché tout en offrant des prestations adaptées et complètes.

L'assurance COUVRE

Tout accident corporel

dont votre enfant pourrait être victime.

24H/24, 365 jours par an

du jour de la rentrée 2012 jusqu'à la veille de la rentrée 2013, en France comme à l'étranger.

Pendant toutes les activités scolaires ou éducatives
les sorties ou voyages organisés par l'établissement pendant la cantine, le sport, en classe verte...

Pendant les activités extra-scolaires*

exercées en dehors de l'école : à la maison, au centre de loisirs, en week-end, pendant les vacances, en club ou non, y compris sur le trajet école-domicile.

* d'exclusion d'activités professionnelles ou sportives sur inscription par l'établissement.

A NOTER

Pour inscrire votre enfant dans une association sportive ou catégorique, il vous suffit de demander une attestation d'assurance à votre établissement scolaire en début d'année. Elle est valable du jour de la rentrée 2012 jusqu'à la veille de la rentrée 2013. Pour toute utilisation ultérieure, photocopiez-la.

Que faire en cas d'accident ?

Pendant les activités scolaires, votre établissement se charge de la déclaration. En dehors de ce cadre, effectuez votre déclaration sous 5 jours à :

Mutuelle Saint-Christophe assurances - Gestion sinistres scolaires
277, rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 05

BULLETIN d'adhésion

A retourner complété à votre établissement scolaire

Je soussigné(e) :

NOM :

Prénom :

Représentant légal de l'élève :

NOM :

Prénom :

Classe :

Établissement scolaire :

Code postal : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Ville :

Je déclare souscrire l'assurance scolaire au prix de
8,30 € pour l'année 2012/13.

Les garanties prendront effet à la date de réception de ce
bulletin et de votre règlement à l'école et du plus tôt le jour de
la rentrée 2012/13.

Date : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Signature : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []